

toïste, et dans celui du tsar l'amour évangélique. Et il n'y a peut-être pas un peuple moderne qui se fanatise plus pour l'amour universel que le Russe, ni qui cultive mieux la haine de l'étranger que le Japonais. C'est là pourquoi je les juge aussi différents que pourraient l'être, par exemple, les Chinois et les Allemands ; pourquoi, je me les représente, malgré qu'ils aient tous deux des monarques absolus, comme des prototypes d'opposition. On dirait que le Destin s'est plu, dans les deux dernières guerres, à mettre en vis-à-vis les tendances les plus antagoniques : dans la civilisation européenne, le Cid et l'Oncle Sam ; dans l'univers entier, un peuple par excellence du *Nouveau Testament* et un peuple du *Shinto*, c'est-à-dire à certains égards très *Vieux Testament*...

Grande leçon ! Leçon immortelle ! Tu as appris, antique empire du Soleil-Levant, tu as appris à l'imprudent Européen, la sainteté de la haine. Les peuples qui ne savent pas haïr ne savent pas se battre. La pyramide de crânes qui se dresse en Mandchourie, les flots à jamais rougis de sang des mers d'Orient, diront à l'avenir aux nations chrétiennes : « Apprenez à haïr ! Aimez-vous, frères, entre vous ; pratiquez l'amitié, la charité, la fraternité, le *giri* ; mais n'oubliez pas que l'amour pour l'ennemi naturel est le principe de la déroute et que la déroute est le héraut de la mort ! Saluez, peuples, le soleil nouveau qui se lève en Extrême-Orient, saluez le *Jo-hi* ! »

§ 97.

Ebauche d'un système positif d'éthique.

Dans les paragraphes précédents, j'ai déjà examiné génériquement ce que serait ma conception d'un système moderne d'éthique, théorique et pratique ; il convient ici de mieux le préciser...

Les philosophes de nos jours accomplissent de préfé-

rence un travail négatif de démolition. Leur analyse et leurs critiques jettent par terre les monuments séculaires et les immenses hypostyles de la morale humaine. Mais ils n'ont pas encore élevé le nouveau temple sur les ruines des anciens. On peut dire que bien peu de tentatives de reconstruction systématique de l'éthique ont été faites avec succès de nos jours. En dehors des extravagances de Nietzsche, il ne se présente à nous aucun système complet ; Guyau, seul, en aurait peut-être terminé un, s'il avait plus vécu... Cependant la tâche ne me paraît ni impossible, ni même très difficile, si l'on sait mettre à profit les nombreux matériaux dispersés çà et là. Ma théorie de l'éthique et du droit comprend une doctrine morale, ample et claire, dont la systématisation sera peut-être facile et opportune...

Tout d'abord, la nature cyclique de la lutte humaine nous impose un premier principe :

Tu aimeras ton frère et ton semblable.

L'amour humain trouve ainsi sa première base dans la ressemblance spécifique. La ressemblance spécifique fomenté, si elle ne la crée pas, la sympathie humaine. La sympathie humaine, à son tour, enchaîne les intérêts de certains hommes et de certains groupes, et en forme des cercles : famille, classe, patrie. Or, plus la ressemblance des membres du cercle est intime, plus leur sympathie mutuelle est nécessaire. D'où le corollaire suivant :

La vertu suprême sera de savoir t'identifier aux joies et aux peines de ton frère et de ton semblable.

Et de ce corollaire découle le principe suivant de conduite pratique et même juridique :

Quand tes intérêts sont en conflit avec les intérêts de

ton frère et de ton semblable, solutionne ce conflit par la paix, la loyauté, l'amour.

Jusqu'ici, nous restons dans la morale égalitaire, bouddhiste et chrétienne. La haine demeure reléguée dans la catégorie des sentiments ignobles et indignes. Mais, la haine ne sera-t-elle pas nécessaire à certaines luttes pour la vie? Ne sera-t-elle point parfois un sentiment *absolument* utile, et partant, vertueux? Elle doit l'être selon la théorie spécifique. Selon la théorie spécifique que je professe, l'amour de l'ennemi est une *fausse orientation ethnique*; c'est un instinct inharmonique et pervers comme celui qui attire les papillons de nuit vers la lumière. Dans la guerre russo-japonaise, la douloureuse déroute a été produite, à mon avis, non par la corruption et la vénalité de la classe dirigeante de la nation vaincue, mais bien plutôt par l'*incapacité évangélique de haïr* de ses soldats. L'exagération gauche et trompeuse des sentiments chrétiens a fini par développer, dans les masses incultes qui peuplent l'empire russe, une orientation éthique aussi fausse, un instinct aussi inharmonique de lâcheté, de déroute et de mort...

Je déduis de tout cela la convenance du principe de la haine et aussi du principe de la défiance, qui peut, d'une certaine façon, le remplacer au point de vue préventif et défensif.

Tu te défieras de l'étranger et tu haïras l'ennemi

La difficulté consiste maintenant à distinguer l'étranger et l'ennemi du frère et du semblable... La dissemblance peut nous servir de critérium théorique; mais, en pratique, tous les hommes ont leurs différences et leurs ressemblances que l'on ne peut pas toujours apprécier empiriquement et superficiellement. Il y a cependant, je pense, trois ou quatre éléments externes et un élément

interne pouvant servir à discerner ceux qui méritent notre sympathie et ceux qui méritent notre défiance. Comme éléments externes, il y a : la communauté de patrie, l'affinité ethnique, la communauté de langue et celle de religion. L'élément interne est l'antipathie intuitive que nous éprouvons pour une profonde dissemblance... Plutôt que de lutter contre les théories chimériques de l'uniformité et de l'internationalisme, ce qu'il faut faire, c'est renforcer cette antipathie à l'aide des arguments de la science et des prédications de la morale. Ne pas se défier de l'ennemi, ne pas savoir le haïr, c'est une preuve de faiblesse et de décadence. Voilà ce que tout peuple grand et fort doit se dire et s'affirmer. La grande œuvre morale de la fin du xx^e siècle ou peut-être du xxi^e sera, d'après ma thèse, de donner un critérium et un régulateur à la haine. Dans les écoles européennes, on arrivera à enseigner à haïr, comme on le fait dans les écoles japonaises. Nous avons donc, nous peuples blancs, à arracher de notre poitrine la plante vénéneuse de l'amour de l'ennemi, malgré que ses racines aient pénétré dans les fibres les plus cachées de notre cœur. De même qu'au début de l'ère chrétienne l'amour universel ne s'imposa que par un pénible sacrifice et un noble effort de volonté, de même aujourd'hui notre volonté doit faire un sacrifice et un effort, sur l'autel de la victoire et de la vie, et apprendre que la haine peut, elle aussi, être une vertu.

De mon concept de la spéciéité et de ses conséquences de défiance et de haine, dérive cet autre aphorisme pratique :

Quand tes intérêts sont en conflit avec les intérêts de l'étranger ou de l'ennemi, fais cesser le conflit en ta faveur, en employant, à ta convenance, la raison ou la force.

Sans doute, cette maxime scandalisera les timorés, les naïfs et les hypocrites ; mais je leur demanderai, moi, si

ce n'est pas sur ce principe anti-égalitaire que s'est exclusivement basée, durant tout le XIX^e siècle, la politique de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord ? Pourquoi ne pas nous scandaliser alors de la civilisation yankee, allemande ou anglaise ? *A tout seigneur, tout honneur !* (1).

Il y a lieu de se demander ici si, en vertu du dernier précepte, on peut employer la fraude comme moyen de lutte contre l'étranger et l'ennemi... Je rappellerai, à cet égard, deux observations déjà faites : 1^o l'immoralité de la fraude dépend des liens entre le trompeur et le trompé ; si c'est une faute très grave que de tromper son père ou son ami, c'en est une bien peu grave que de tromper pour se défendre d'une agression étrangère... ; 2^o un consensus universel de loyauté est convenable, surtout pour les forts qui n'ont pas besoin du mensonge pour vaincre... C'est pourquoi il me semble que la fraude ne doit s'employer que dans les cas extrêmes, comme moyen de défense et dans la mesure où elle est autorisée par l'injustice et la perversité de l'attaque. On ne doit donc jamais donner l'exemple de la fraude ; mais on ne doit pas non plus se laisser vaincre impunément par la fraude.

La légitimité des deux sentiments extrêmes, haine et amour, étant ainsi établis, l'éthique doit procéder à *grader* ces sentiments selon les cas et les personnes. L'amour absolu du semblable et la haine absolue de l'ennemi ne sont que des formes idéales extrêmes, susceptibles de se présenter sous des aspects très distincts. Il faudrait, par suite, échelonner une série de valeurs affectives, qui partirait de l'affection des parents pour leurs enfants, se continueraient à travers les affections de famille, de classe sociale, de patrie, et arriverait au cas opposé de l'inimitié guerrière. De la nature de chaque cycle dépendrait ainsi l'amour mutuel de ses co-associés ; de la nature de chaque

(1) En français dans le texte.

rivalité ou jalousie anti-cyclique, dépendrait la défiance ou la haine.

En dehors de ce qui précède, la haine ou du moins l'aversion envers un co-associé ne pourrait-elle pas se justifier ? Et, à l'inverse, l'amour pour un étranger ne pourrait-il se justifier ?... Pour résoudre ces questions il y aurait toujours deux critères : l'un critique, l'utilité sociale, et l'autre que j'appellerais intuitif, la sympathie ou l'antipathie que nous causent une ressemblance ou une dissemblance relatives.

Ainsi seraient justifiées l'aversion pour un co-associé immoral et anarchique et l'affection pour un étranger ayant des tendances communes aux nôtres. Mais, en pareil cas, le système positif d'éthique que j'ébauche, imposerait la règle suivante :

L'éthique doit réfréner et modérer l'aversion pour le co-associé et la sympathie pour l'étranger.

En effet, le co-associé, tant qu'il appartient à notre cycle, peut se corriger et être utilisé ; et, de son côté, le cycle auquel appartient l'étranger peut arriver à être ennemi du nôtre. D'où la convenance de tempérer l'aversion que nous cause le co-associé et la sympathie que nous inspire l'étranger.

Tel est, en termes généraux, le système d'éthique que je proposerai comme le plus sincère et le plus convenable. La grande objection qu'on pourra lui faire, c'est qu'il est excessivement vieux et par suite rétrograde... Il y a cependant une raison pour que toute éthique soit vieille et d'autant plus véridique qu'elle est vieille ! Cette raison consiste dans la nature animale de l'homme, toujours la même à travers les luttes et les temps. Les vingt siècles de morale tendancieuse basée sur l'égalité chrétienne ont changé les valeurs de cent siècles de morale préchrétienne. Par suite, l'éthique nouvelle devrait, à mon avis, prendre à la

morale chrétienne, le principe de l'amour pour le co-associé à son plus haut degré, et à la morale préchrétienne, son particularisme, sa défiance envers l'étranger. Naturellement, cette défiance ne prendra plus le caractère de guerre perpétuelle ; les temps ont marché, et on est arrivé à un commode *modus vivendi* d'harmonie internationale. Il faut maintenir ce *modus vivendi*, mais sans nous laisser duper par lui. Il faut se rappeler que le peuple qui en serait le plus dupe, serait le premier à devenir victime de sa fausse orientation affective. En quelque sorte, l'éthique particulière de chaque peuple contient à l'avance son destin, de même qu'il y a déjà, dans l'œuf du papillon de nuit, l'instinct inharmonique, qui le pousse à mourir dans la flamme, dont la clarté l'attire.

§ 98.

Avenir de l'éthique.

Le problème de l'avenir de l'éthique comprend les deux phases de l'éthique-phénomène et de l'éthique-science. Et, à son tour, l'avenir de l'éthique-phénomène contient deux questions connexes et fondamentalement intéressantes : 1° l'éthique imposera-t-elle toujours des obligations et des sanctions, ou pourra-t-elle exister comme forme de conduite sans obligation ni sanction ? ; 2° notre éthique actuelle, d'origine gréco-chrétienne se perpétuera-t-elle toujours, ou bien ses règles et son critérium changeront-ils ? — Analysons successivement les deux questions.

1° Les obligations et sanctions éthiques ont continuellement varié, depuis leur genèse historique jusqu'à nos jours. Et je pense que ces variations pourraient se synthétiser par deux mouvements parallèles et simultanés. La sanction est devenue de plus en plus bénigne pour les classes dominées, — de plus en plus sévère pour les classes dominatrices. Dans l'antiquité, les classes dominatri-

ces jouissaient d'une impunité presque complète et imposaient des peines et des châtimens terribles aux classes dominées. Dans l'ère chrétienne, ces classes dominatrices sont de plus en plus soumises à la responsabilité de leur conduite et de leurs actes, et en même temps, les sanctions perdent, en général, de leur vigueur.

Une fois établi ce fait de la généralisation et du moins de sévérité des obligations et des sanctions éthiques — morales et juridiques — il est opportun de se demander si elles pourraient disparaître complètement quelque jour. L'humanité suffisamment instruite et éduquée, arrivera-t-elle à accorder de telle sorte sa conduite à une éthique idéale que les sanctions ne soient plus nécessaires ? En vertu de la longue éducation de la race produite par l'hérédité physio-psychologique, l'obligation morale arrivera-t-elle à se constituer dans la conduite d'une manière si spontanée et si organique qu'on ne puisse plus la regarder comme une obligation, mais comme la forme fatale de l'activité de tous et de chacun ?... Je ne crois pas à la possibilité d'un pareil avenir. La spécificité humaine implique tant de façons de sentir le devoir et de pratiquer la vertu qu'il y aura toujours des hommes bons et justes et des hommes mauvais et injustes. De plus, les conditions de la vie moderne rendent aussi possibles que fréquentes les névroses et les psychoses. Il y aura donc, tout au moins, des hommes plus ou moins sains et des hommes plus ou moins malades. Il faudra, par suite, contenir, au moyen des obligations et des sanctions les impulsions égoïstes et antisociales des hommes mauvais et injustes et des malades et des névropathes.

Tout ce que nous pouvons désirer, à cet égard, c'est, d'une part, la plus grande diminution possible de l'immoralité et de l'injustice, pour que la sanction n'ait plus un caractère aussi urgent de prévention et d'intimidation, et d'autre part, l'avancement des études médicales pour guérir ou éviter les cas anormaux et pathologiques. Mais

tout cela ne pourra que réduire, sans jamais les faire disparaître, l'obligation et la sanction qui me semblent des formes et des manifestations essentielles de la vie humaine. Tant qu'il y aura la vie, il y aura des obligations et des sanctions !

2° Chaque système éthique est le produit de son milieu historique. Notre éthique est un amalgame de concepts de la culture païenne et de concepts de la culture chrétienne. Ces concepts satisfont-ils encore à toutes les exigences de la vie sociale de notre temps ?... Je ne le crois pas... à tel point que j'ai esquissé, dans le paragraphe précédent, un système d'éthique positive, qui me paraît plus réaliste et plus convenable que celui généralement adopté par les peuples occidentaux contemporains. Et je ne crois pas davantage — je dois le faire remarquer — que ce système, au cas même où il arriverait à être la véritable expression de la conscience sociale au xx^e siècle, le serait pour toujours. De nouvelles circonstances historiques détermineront de toutes façons, à l'avenir, de nouvelles tendances éthiques. — Les deux questions, posées au sujet de l'éthique-phénomène, sont ainsi résolues.

Quant à l'*avenir de l'éthique-science*, la première question qui surgit pourrait être formulée dans les termes suivants : L'éthique, sous ses deux formes classiques du droit et de la morale, continuera-t-elle à constituer une étude de choix, parmi les nombreuses connaissances humaines, ou, à l'inverse, ira-t-elle toujours en perdant de son importance, à mesure qu'en prendront davantage les autres études, spécialement celles qui concernent les sciences naturelles et la technologie ?

Dans la culture grecque, l'étude des sciences morales formait la partie principale et presque le total de la « philosophie », laquelle était en quelque sorte, sinon l'unique, du moins la plus haute connaissance digne de l'attention de l'homme libre et intelligent. A Rome, l'étude du droit, était peut-être la plus complète et la plus étendue, et celle

de la philosophie la plus élevée. Dans la première moitié du moyen-âge, la théologie l'emportait sur tout, et on se la représentait comme le *summum* du savoir. Depuis la Renaissance, les études juridiques reprennent du corps et de la transcendance, ainsi que les études de philosophie et de rhétorique qui portent le nom d' « humanités ». La théologie, le droit et les humanités, c'étaient les principales et les plus nobles connaissances... Mais voici qu'à partir du XIX^e siècle, les études scientifiques et technologiques vont en s'accroissant de plus en plus, et qu'en revanche, les études théologiques et les humanités vont en diminuant. Les études juridiques se maintiennent alors, elles augmentent même en raison de la division du droit qui se diversifie en une série de branches. Mais, en général, l'éthique-science perd du terrain, sinon dans l'enseignement du moins dans l'esprit public. Nous sommes donc dans le cas de préciser la question posée et de nous demander si cette décadence continuera et atteindra aussi le droit, en même temps que se développera l'étude des sciences naturelles et de la technologie...

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que le droit peut avoir dans ce siècle-ci un grand avenir, si on l'étudie positivement, à la façon de tout autre phénomène naturel. Cet ouvrage n'est pas autre chose qu'un effort dans ce sens... Or, il me semble qu'on peut en dire autant de l'éthique. Le progrès des sciences physico-naturelles pose déjà le problème moral sur un autre terrain que celui de la métaphysique. En vertu de ce progrès, on applique les connaissances acquises à l'étude des véritables causes efficientes de la morale, sans préjugés théologiques, sans généralisations romantiques. D'où vient que la science de l'éthique, que toutes les sciences sociales peuvent arriver à former comme une branche des sciences physico-naturelles. L'avancement de ces dernières, au lieu de nuire aux études d'ordre social les stimulera donc et les précisera. La science sera une, au physique

et au moral, comme l'homme est une seule unité, morale et physique.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE DU TRADUCTEUR.....	v
INTRODUCTION. — Le droit et l'éthique.....	xi

LIVRE PREMIER

Théories et écoles de l'éthique

CHAPITRE PREMIER

CLASSIFICATION DES THÉORIES ET ÉCOLES DE L'ÉTHIQUE

§ 1. La tendance spéculative et la tendance positive dans le développement de la philosophie.....	1
§ 2. Le positivisme moderne et les connaissances scientifiques.....	9
§ 3. La tendance perfectionniste et la tendance eudémonique dans les conceptions de l'éthique.....	15
§ 4. Classification des théories et écoles de l'éthique.....	21

CHAPITRE II

ÉTHIQUE DE LA CIVILISATION ANTIQUE

§ 5. Ethique de la religion naturelle des Grecs.....	25
§ 6. Ethique de la métaphysique religieuse des Grecs.....	33
§ 7. Ethique de la philosophie grecque.....	37
§ 8. Bifurcation théorico-pratique dans la culture gréco-latine.....	46

CHAPITRE III

ÉTHIQUE DE LA CIVILISATION MODERNE

	Pages
§ 9. Ethique du christianisme	52
§ 10. Ethique de la scolastique.....	59
§ 11. Ethique perfectionniste de l'idéalisme ou métaphysique rationaliste	63
§ 12. Ethique eudémonique ou utilitaire du sensualisme.....	71
§ 13. Ethique de la civilisation contemporaine.....	73

LIVRE II

Théories et écoles du droit

CHAPITRE IV

THÉORIES MÉTAPHYSIQUES ET EMPIRIQUES DU DROIT

§ 14. Tableau général des diverses écoles juridiques.....	79
§ 15. La conception théologique.....	81
§ 16. Ecoles de droit naturel.....	83
§ 17. La théorie formelle du droit.....	86
§ 18. L'école organique	89
§ 19. L'école analytique anglaise.....	92

CHAPITRE V

LES ÉCOLES JURIDIQUES POSITIVES

§ 20. Origine de l'école historique.....	95
§ 21. La controverse de la codification et la théorie de l'école historique	98
§ 22. Développement de l'école historique.....	104
§ 23. L'école économique	109
§ 24. Critique de l'école économique.....	117

CHAPITRE VI

THÉORIES DE L'ÉTAT

	Pages
§ 25. Définition de l'Etat	120
§ 26. Théorie du droit divin.....	123
§ 27. Théorie du contrat social.....	125
§ 28. Théorie analytique anglaise.....	127
§ 29. Bifurcation des écoles positives par rapport à la notion de l'Etat	130
§ 30. La théorie patriarcale	134
§ 31. La théorie matriarcale	138

CHAPITRE VII

THÉORIES DE LA SOCIÉTÉ

§ 32. La théorie mécanique	145
§ 33. La théorie organique	147
§ 34. Tableau général des principales théories de l'éthique, du droit, de l'Etat et de la Société.....	152
§ 35. Double application de la biologie à la sociologie.....	154

LIVRE III

Théorie du droit

CHAPITRE VIII

L'ÉTHIQUE

§ 36. Le phénomène du droit comme partie positive de l'éthique.	161
§ 37. Origine des règles techniques et des règles éthiques.....	164
§ 38. Base biologique de l'éthique.....	167
§ 39. Principes biologiques généraux de la conduite humaine.	173
§ 40. L'hérédité et l'évolution de la conduite humaine.....	180
§ 41. La spécificité biologique de l'homme dans la formation de l'éthique.	190
§ 42. Classification des règles éthiques.....	195

CHAPITRE IX

LE DROIT

	Pages
§ 43. Définition du droit selon sa forme et ses procédés.....	199
§ 44. Définition du droit selon son objet et son contenu.....	203
§ 45. La croissance spontanée du droit.....	206
§ 46. La lutte pour le droit.....	213
§ 47. Bases biologiques du droit.....	218
§ 48. Télése et logique du droit.....	223

CHAPITRE X

LE DROIT SUBJECTIF ET LE DROIT OBJECTIF

§ 49. Phase subjective du droit.....	230
§ 50. Phase objective du droit.....	234
§ 51. Inégalité subjective du droit.....	236
§ 52. Égalité objective du droit.....	240
§ 53. Bases du droit de punir.....	245
§ 54. L'essence du droit	251

LIVRE IV

Théorie de l'Etat et de la Législation

CHAPITRE XI

L'ÉTAT

§ 55. Origine de l'Etat.....	255
§ 56. Nature de l'Etat.....	260
§ 57. Fins de l'Etat.....	265
§ 58. Base biologique de l'Etat.....	269
§ 59. Caractère politique et juridique de la lutte pour la vie dans l'humanité	273
§ 60. Nature psychique de la société.....	277
§ 61. Base biologique de la théorie psychique.....	283

CHAPITRE XII

LA LOI

	Pages
§ 62. Définition de la loi.....	288
§ 63. Parties constitutives de la loi.....	291
§ 64. Confection de la loi.....	294
§ 65. La coutume et la jurisprudence des tribunaux.....	296
§ 66. Base biologique de la législation.....	300

CHAPITRE XIII

INTERPRÉTATION ET APPLICATION DE LA LOI

§ 67. Importance et conception de l'application de la loi.....	307
§ 68. Interprétation rationaliste de l'école philosophique.....	312
§ 69. Interprétation de l'école historique.....	314
§ 70. Interprétation scientifique	316
§ 71. L'application de la loi.....	321
§ 72. Effets généraux de la loi.....	324
§ 73. Effets de la loi en relation avec l'espace et le temps.....	326

CHAPITRE XIV

DIVISIONS DU DROIT ET DE LA LÉGISLATION

§ 74. Distinctions essentielles et formelles entre le droit public et le droit privé	330
§ 75. Différenciation du droit public et du droit privé.....	335
§ 76. Théorie d'un droit unique, privé et public.....	338
§ 77. Divisions du droit positif.....	344

CHAPITRE XV

UNITÉ SOCIALE DU DROIT ET DE LA LÉGISLATION

§ 78. L'unité psychologique du droit et de la conscience sociale.	351
§ 79. Facteurs psychiques de la conscience sociale.....	355
§ 80. Le facteur religieux dans la conscience sociale.....	360
§ 81. L'unité intrinsèque et les divisions extrinsèques du droit et de la législation.....	365

LIVRE V

Evolution du droit

CHAPITRE XVI

L'ÉVOLUTION UNIVERSELLE DU DROIT

	Pages
§ 82. La spéciété humaine et le principe aristocratique.....	371
§ 83. La dégénérescence et le principe égalitaire.....	378
§ 84. La réaction égalitaire en Orient.....	382
§ 85. La réaction égalitaire en Occident.....	386

CHAPITRE XVII

ÉVOLUTION DU DROIT EUROPÉEN

§ 86. Evolution de la tendance égalitaire dans l'ère chrétienne.	392
§ 87. Critique de la doctrine démocratique.....	399
§ 88. Critique de la doctrine socialiste.....	404
§ 89. Schémas de l'évolution égalitaire.....	412

CHAPITRE XVIII

AVENIR DU DROIT

§ 90. Caractères du droit contemporain.....	415
§ 91. La tendance conservatrice et la tendance innovatrice dans le droit contemporain.....	417
§ 92. Formes de la tendance innovatrice et critique de cette tendance	420
§ 93. Avenir du droit.....	428
§ 94. Avenir de la science juridique.....	433

CHAPITRE XIX

AVENIR DE L'ÉTHIQUE

§ 95. Le principe égalitaire dans l'éthique contemporaine en Occident	438
§ 96. Système anti-égalitaire de l'éthique contemporaine en Orient	442
§ 97. Ebauche d'un système positif d'éthique.....	459
§ 98. Avenir de l'éthique.....	465

Librairie **SCHLEICHER Frères**
Paris. — 8, rue Monsieur-le-Prince, 8. — Paris (VI^e)

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES CONTEMPORAINES

Une Encyclopédie complète en 25 volumes illustrés de 500 à 800 pages

Brochés. . . **1 fr. 95 net** (Franco **2.25**)

Cartonnés. **2 fr. 45 net** (Franco **2.85**)

écrits par les célébrités scientifiques de notre époque

et publiés sous la Direction d'un Comité composé de

M.M. le Docteur Henri Thulié, ancien président du Conseil municipal de Paris,
directeur de l'École d'Anthropologie de Paris ;

Yves Guyot, ancien ministre, rédacteur en chef du *Journal des Économistes* ;

le Docteur Paul Topinard, ancien Secrétaire général de la Société d'Anthropologie de Paris ;

le Docteur Georges Hervé, professeur à l'École d'Anthropologie de Paris ;

le Docteur Georges Papillault, professeur à l'École d'Anthropologie de Paris, directeur-adjoint du Laboratoire d'Anthropologie de l'École des Hautes-Études.

En vente :

H. GUÈDE. — La Géologie, Origine et Histoire de la Terre.
1 vol. in-8 couronne de xii-724 pages avec 151 figures.

D^r Ch. LETOURNEAU. — La Biologie, Origine et Lois de la vie.
1 vol. in-8 couronne de xii-506 pages, avec 113 figures.

G. et A. de MORTILLET. — La Préhistoire, Origine et antiquité de l'Homme.

1 vol. in-8 couronne de xx-710 pages avec 121 figures.

J.-L. de LANESSAN. — La Botanique, Evolution du règne végétal.
1 vol. in-8 couronne de viii-574 pages avec 142 figures.

D^r LAUMONIER. — La Physiologie générale.

1 vol. in-8 couronne de xvi-582 pages avec 28 figures.

D^r FAUVELLE. — La Physico-chimie. Son rôle dans les phénomènes naturels.

i vol. in-8 couronne de 512 pages.

D^r Ch. LETOURNEAU. — La psychologie ethnique. Mentalité des races et des peuples.

1 vol. in-8 couronne de viii-556 pages.

D^r ROULE. — L'embryologie générale. Origine et évolution des êtres.

1 vol. in-8 couronne de xiv-512 pages avec 121 figures.

D^r NICATI. — La psychologie naturelle. Histoire naturelle de la pensée.

1 vol. in-8 de xxii-424 pages avec 25 figures.

Il paraît un volume par mois.
